



Disponible en ligne sur

ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France

EM|consulte
www.em-consulte.com

Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence 66 (2018) 248–255

*neuropsychiatrie
de l'enfance
et de l'adolescence*

Article original

Mort périnatale et d'un jeune enfant. Histoire des rites et des pratiques funéraires en Europe issus de l'expression affective et sociale du deuil. Deuxième partie : des Lumières à aujourd'hui

Stillborn children and infant death. History of funeral practices and rites in Europe stem from the affective and social expression of grief. Second chapter: From the Enlightenment to the present ages

M.-F. Bacqué^{a,*}, L. Sani^b, A. Rauner^c, A. Losson^b, D. Merg-Essadi^{d,e}, P. Guillou^f

^a EA 3071, SuLiSoM, société de thanatologie, université de Strasbourg, 67000 Strasbourg, France

^b EA 3071, SuLiSoM, université de Strasbourg, 67000 Strasbourg, France

^c EA 3440 ARCHE, université de Strasbourg, 67000 Strasbourg, France

^d Pôle Mère-Enfant, hôpitaux universitaires de Strasbourg, 67000 Strasbourg, France

^e Association Nos tout-Petits d'Alsace, 67000 Strasbourg, France

^f Département de médecine générale, faculté de médecine, université de Strasbourg, 67000 Strasbourg, France

Reçu le 1^{er} octobre 2017 ; accepté le 19 avril 2018

Résumé

But de l'article. – Ce second chapitre de notre étude interdisciplinaire recherche les invariants émotionnels chez les parents en deuil d'un jeune enfant et l'évolution de la demande d'accompagnement social à partir des Lumières jusqu'au XXI^e siècle.

Méthodes. – Revue des publications (1970 à 2017) sur les rites funéraires des jeunes enfants.

Résultats. – Avec les Lumières, l'intérêt pour la vie des jeunes enfants augmente. Selon les sources historiques, la mort de l'enfant apparaît dorénavant comme complexe et émotionnellement investie. Les enfants morts en bas âge sont maintenant réunis au tombeau familial. Le catholicisme s'assouplit devant les progrès de la médecine qui améliorent les conditions de la naissance. L'état civil détrône les registres paroissiaux. Mais, les enfants non baptisés sont encore enterrés dans la partie non bénite du cimetière. Le XIX^e siècle voit le développement du culte des morts. L'affectivité familiale autour des morts s'exprime dorénavant même pour les enfants. Avec le XX^e siècle, la naissance prend le pas sur le baptême qui perd sa toute-puissance rituelle après 1950. Pour les plus petits, les parents demandent à partir des années 1990 une reconnaissance de l'enfant mort-né. En 2009, les enfants issus de fausses-couches tardives sont inscrits sur le livret de famille. Les maternités développent la possibilité systématique d'une rencontre entre parents et enfant mort. Le soutien social des parents en deuil permet l'intégration du petit défunt dans leur lignée et dans la société. Au début du XXI^e siècle, l'internet démocratise les mémoriaux numériques. Vidéos et cimetières virtuels rappellent la fugitive présence de l'enfant grâce à des photos et des hommages électroniques.

Conclusion. – La mort d'un enfant autour de sa naissance est moins discrète dans les sources historiques à partir du siècle des Lumières. L'Église catholique allège le poids millénaire du baptême et l'annonce laïque de la naissance prend plus de poids. Les maternités proposent une forme d'accueil spécifique de l'enfant défunt par ses parents. Les associations de soutien les accompagnent socialement s'ils le souhaitent. L'expression émotionnelle autour de l'enfant mort très jeune trouve enfin place au cœur d'un nouvel entourage social.

© 2018 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

Mots clés : Rites et pratiques funéraires ; Mort périnatale ; Deuil d'un jeune enfant ; Siècle des Lumières ; Baptême ; Expression émotionnelle du deuil ; Associations de parents en deuil ; Cimetières virtuels

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : mfbacque@club-internet.fr (M.-F. Bacqué).

Abstract

Introduction. – This second chapter of our interdisciplinary study highlights the emotional constants in parents grieving a stillborn or a young child. The evolution of the need for social support is explored from the Enlightenment to the 21st century.

Method. – State of the art of publications from 1970 to 2017 about funeral rites for a young child.

Results. – With the Enlightenment, the interest for the life of young children increased. Child death is now estimated as complex and it is shown in historical sources to be emotionally invested. Children who die at a tender age are now buried in the family tomb. Catholicism becomes more flexible in front of medical advances and healthier lifestyles which improve birth millennial terms and conditions. The civil registries challenge the ranking of religious records. Our analysis brings us to the changes of emotional expression of grief in front of historical evolution. A cult for the dead develops in the 19th century with the intention to integrate young children in the family tomb. With the 20th century birth gradually becomes more important than baptism which remains a more conventional ritual (except for believers). Since the 1990s the parents are claiming recognition for a stillborn child. In France, since 2009 stillborn children are registered in the family record book. The maternity units are now developing a systematic possibility for parents to meet their stillborn child. Social support for grieving parents integrates the deceased child by allowing his affiliation in their family line. At the beginning of the 21st century, the Internet began to democratize access to digital memorials. Videos and virtual cemeteries remind the fleeting remembrance of the dead child thanks to pictures and electronic tribute.

Conclusion. – The funerals of stillborn and young dead children are less discreet in historical sources since the Enlightenment. Medical advances and expression of emotions have increased the interest of parents for their young children. The Catholic Church has alleviated the secular weight of baptism and a birth announcement has progressively displaced it. Maternity units are nowadays proposing secular welcome practices to parents and bereavement support associations are accompanying them. The emotional expression around stillborn and the death of a young child has at last found a place in the familial and social environment.

© 2018 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

Keywords: Funeral rites; Grief of stillborn and young children; Enlightenment; Baptism; Grieving; Bereaved parents associations; Virtual cemeteries

1. Introduction et méthodologie

Cet article est la deuxième partie d'une recherche interdisciplinaire au carrefour de différentes approches, historique, socio-anthropologique et psychologique. Notre recherche porte sur les pratiques et les rites funéraires à la mort périnatale et d'un jeune enfant. L'équipe à l'origine de ce travail est composée de praticiens auprès de parents endeuillés et d'une spécialiste de la méthodologie des sciences historiques. Nous avons ainsi pu poser la question interdisciplinaire de l'existence d'invariants affectifs et sociaux après une mort périnatale ou d'un jeune enfant, ainsi que de la constance de la demande de soutien des endeuillés à la communauté sociale.

La première partie de cette recherche traite de la Préhistoire aux Lumières et figure dans l'article précédent où sont détaillées la problématisation et la méthodologie. Nous abordons dans cet article la période des Lumières jusqu'au début du XXI^e siècle.

2. Les Lumières, l'avènement des sciences et la volonté de comprendre

Vovelle insiste « Ma mort n'est rien ; mais c'est celle des autres qui me touche » [1], Ariès évoque « la mort de toi » [2]. Le siècle des Lumières constitue une véritable rupture historique au niveau des croyances mais aussi au niveau de l'expérience subjective. L'affectivité des individus se concentre maintenant sur quelques êtres, la famille devient primordiale, la vision de l'au-delà en est modifiée. L'histoire des émotions le montre : peu à peu l'univers privé triomphe et les soutiens collectifs traditionnels s'effacent [3]. Un besoin inédit d'émotions se révèle à partir de la moitié du XVIII^e siècle. Des expressions émotionnelles personnelles et moins codifiées sont visibles dans

le deuil. Le formalisme s'efface à mesure que le romantisme se déploie.

Le développement des sciences et de la médecine permet de sauver plus d'enfants lors de leur naissance. Mais à la veille de la Révolution française, la mortalité infantile des enfants de moins d'un an est encore de 280 % [4]. Sauver la vie de l'enfant passe cependant dorénavant devant son salut à tout prix. Pour les tout-petits, morts autour de la naissance, les sociétés européennes sont encore imprégnées majoritairement par le christianisme ce qui explique le maintien des baptêmes in utero (Nous ne traitons pas, dans cet article des rituels de naissance juifs, ni des musulmans). Un « baptême de nécessité » peut toujours être administré par les sages-femmes et limite le risque de l'âme d'un enfant errant dans les limbes. Dans ce cas, l'enfant mort sans baptême est enterré dans la partie non bénite du cimetière.

En 1729, la Curie romaine a interdit les « pratiques à répit ». Parallèlement, le livre *L'Embryologie sacrée* (1745) de Dom François-Emmanuel Cangiamila, inquisiteur de la foi à Palerme, sur la césarienne sur la femme vivante et morte, va être consulté dans toute l'Europe à l'époque des Lumières et bien après [5]. Jusqu'au Moyen Âge, la césarienne sur une femme vivante est considérée par l'église comme un homicide. La plupart des femmes ne survivent en effet pas à cette opération en raison des infections postopératoires [6]. Pour cette raison, le chirurgien n'est autorisé à ouvrir le corps de la mère qu'en cas de mort de cette dernière et dans l'unique espoir de faire naître l'enfant pour le baptiser et sauver son âme [7]. Cette technique ne va se perfectionner qu'aux XVIII^e et XIX^e, siècles auxquels les césariennes commencent à être pratiquées sur des femmes en vie [8].

En plus de la pratique de la césarienne, l'enfant en formation in utero acquiert un nouveau statut : il n'est plus seulement un

fœtus, mais il est considéré comme une personne [6]. Le baptême in utero ou ondoisement existe toujours et s'est perfectionné.

Parallèlement, les représentations de l'enfant changent. Le tableau d'Élisabeth Vigée-Lebrun (1787) de Marie-Antoinette et de ses enfants avec le petit dauphin montrant le berceau vide du dernier-né, signe une nouvelle sensibilité au deuil d'un enfant. Ce portrait « par le vide » de l'enfant (ici celui de la famille royale) qui avait tant choqué, va à partir du XIX^e, être remplacé par le portrait de l'enfant mort qui est exposé dans le salon familial, au milieu de portraits de membres vivants [7]. De même, des images de dévotion, des épitaphes et des sculptures sur les tombeaux sont plus fréquentes. Les enterrements des enfants baptisés sont plus ritualisés.

3. L'après Révolution en France, les débuts de la déchristianisation et de la sécularisation au XIX^e siècle

Pour la première fois en France, la religion se dissocie de la culture, de l'économie et de la politique. L'état civil est dorénavant aux mains de l'État et non plus du clergé.

En 1804, le Code napoléonien demande à chaque municipalité de construire un cimetière public. Il met en place les critères des inhumations et autorise un signe personnalisé sur chaque tombe [9], les confessions religieuses ne peuvent plus écarter une personne de sa place au cimetière public. Les enfants morts sans baptême peuvent dorénavant y accéder [10].

Les traditions restent cependant tenaces quant à la discrétion de l'affliction du deuil. En Prusse, le conte de Jakob et Wilhelm Grimm, *Le petit linceul*, issu de leurs recherches sur la tradition orale germanique et publié en 1812 dans les *Kinder und Hausmärchen* est un exemple tiré des préceptes issus des anciennes superstitions et croyances [11]. Il soutient qu'une expression émotionnelle prolongée est néfaste pour le repos de l'âme de l'enfant (et la paix des vivants). L'enfant mort (âgé de sept ans dans ce conte) revient sous la forme d'un fantôme se plaindre à sa mère de ses pleurs excessifs. Son linceul, détrempé par les larmes maternelles, empêche le repos de son âme. La mère devra donc sécher ses larmes pour permettre à l'enfant de s'éloigner du monde des vivants et accomplir son destin. La séparation des vivants et des morts devient la clé du deuil accompli. Ce principe, attesté par les frères Grimm dans les différents témoignages séculaires colligés par eux montre que la tradition de limitation des émotions (présente dès l'Antiquité, chez Aristote et les stoïciens) dues à la perte d'un enfant reste pérenne.

Un changement conséquent va cependant modifier la place symbolique des restes du défunt et donc de son poids moral sur les endeuillés. La crémation des cadavres est maintenant recommandée par les médecins positivistes pour des raisons d'hygiène et de place dans les cimetières. Ainsi en Italie le 28 décembre 1888, le premier Code sanitaire est publié avec un article donnant aux citoyens la possibilité de choisir entre l'inhumation et la crémation de leurs morts [9].

Et pour les tout-petits ? À partir du XIX^e siècle, le transport non autorisé des cadavres est interdit, ce qui diminue les pratiques à répéter pour les tout-petits [12]. Cependant, elles ne disparaissent pas, bien que la laïcisation des sépultures et la plus

grande souplesse de l'église contribuent aussi à leur amoindrissement. Des enfants nés sans baptême sont maintenant enterrés dans les cimetières municipaux [6]. Le purgatoire reste une croyance forte d'où l'on pense que les défunts peuvent répondre aux prières des vivants. Les tout-petits ne sont cependant pas concernés par le purgatoire et c'est à la fin du XIX^e que les représentations d'enfants morts prennent la forme d'anges sur les tombes. Cette période s'enrichit de nombreux souvenirs des morts, tableaux en cheveux, portraits peints et bientôt photographies.

À la veille de la première guerre mondiale, bien que la déchristianisation ait largement commencé, le baptême reste encore un rituel important pour les croyants. C'est après la seconde guerre mondiale, les Trente Glorieuses et la déchristianisation massive de la société, que le baptême deviendra plus formel. Si les enfants chrétiens sont baptisés, le rite est plus considéré comme une raison de célébrer la naissance et comme un bon présage. Le rôle du parrain devient marginal [13].

4. Le XX^e siècle

Jusqu'après la seconde guerre mondiale, le sort des enfants morts autour de la naissance reste enfoui sous les questions démographiques. Les infanticides sont punis de mort et la souffrance des parents endeuillés est adressée aux églises. L'église est elle-même en plein changement devant la diminution des pratiques. En 1963, l'instruction *Piam et constantem*, permet au pape Paul VI d'autoriser la crémation uniquement si elle n'est pas pratiquée « par haine de l'Église » [9].

Or devant des difficultés autour de l'accouchement se pose toujours la question : doit-on sauver la vie de l'enfant ou de la mère ? Des observations de sages-femmes, de médecins obstétriciens ou pédiatres et encore de psychanalystes, constatent l'abandon dans lequel les parents ressentent la fin de la grossesse ou de leur rêve d'accueillir cet enfant vivant [14]. Des psychologues et des psychanalystes proposent d'accompagner les parents et les équipes soignantes. Parallèlement, certains de ces parents eux-mêmes rapportent dans leurs écrits combien la situation de la perte d'un enfant autour de sa naissance est une tragédie non dite [15].

Depuis plusieurs décennies, l'Église considère la vie de l'enfant à naître comme sacrée tout comme l'est la vie de sa mère, tout doit donc être fait pour sauvegarder les deux vies (*Evangelicum Vitae* n° 62, 25 mars 1995). Jusqu'à présent, la religion, les religions pour leur communauté, structuraient la société. Maintenant, le droit joue un rôle majeur dans les questions éthiques de sauvegarde de la vie humaine. Ainsi, « l'enfant né sans vie » est une notion juridique qui apparaît en droit français le 8 janvier 1993 (art. 79-1 du Code civil puis décret du 16 septembre 1997). Cette loi ne permet d'attribuer un nom à l'enfant qu'à condition de naître vivant après 22 Semaines d'aménorrhée (SA) ou un poids de 500 grammes. L'enfant né mort avant une durée minimale de grossesse de 180 jours n'a donc pas d'existence juridique. Les parents dans ce cas restent dans un no man's land représentationnel, si leur enfant ne remplit pas les conditions de poids de naissance ou de durée de la grossesse. La circulaire interministérielle du 19 juin 2009 va permettre un

assouplissement avec l'enregistrement à l'état civil des enfants décédés avant la déclaration de naissance et de ceux pouvant donner lieu à un acte d'enfant sans vie, à la délivrance d'un livret de famille.

De même que le droit français se charge dorénavant de la reconnaissance symbolique de l'enfant pour ses parents, sans toutefois donner à l'enfant déclaré « né sans vie » le statut d'une personne juridique, les organismes de santé publique comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'arrogent la définition des états de santé physique et psychique de la personne. Ainsi, la définition d'un enfant mort-né correspond au « décès d'un produit de conception innommé lorsque ce décès est survenu avant l'expulsion ou l'extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de gestation. Le décès est indiqué par le fait qu'après cette séparation, le fœtus ne manifeste aucun signe de vie ». Depuis mars 1993, l'OMS définit le seuil de viabilité : 22 semaines d'aménorrhée révolues ou un poids de 500 g.

La délivrance d'un « acte d'enfant né sans vie » aura donc lieu en France dans deux circonstances :

- enfant mort-né d'au moins 22 SA et/ou de poids supérieur à 500 g. Il aura un acte de naissance + un acte de décès s'il naît vivant. Il est obligatoire de réaliser les inscriptions de sa naissance et de son décès sur les registres d'état civil, ses nom et prénoms seront inscrits sur le livret de famille des parents. Des funérailles peuvent être organisées par les parents quelle que soit l'inscription à l'état civil, tout dépend du code des communes. L'enfant défunt est reconnu comme une personne au sens juridique du terme ;
- enfant né à moins de 22 SA et d'un poids de moins de 500 g. Il sera obligatoirement inscrit sur les registres de décès mais pas sur les registres de naissance. Il est cependant possible de l'inscrire sur le livret de famille des parents. Il n'est pas obligatoire de lui donner un prénom mais aucun nom de famille ni lien de filiation ne sera donné à cet enfant. Pour la loi, il est considéré comme un enfant mort sans jamais être né. Il est possible de réaliser ses funérailles, mais ce n'est pas obligatoire. Plusieurs recherches internationales montrent l'importance de ces pratiques funéraires. L'insatisfaction des mères lorsqu'elles n'ont pas pu assister aux funérailles [16,17] et même les signes de dépression lorsque la mère ne peut se recueillir sur une tombe [18].

Jusqu'au 30 novembre 2001, il existait une grande différence au niveau de la loi et de ses applications pour les fœtus nés avant 6 mois de gestation (27 SA et 5 jours), selon qu'ils naissaient vivants ou morts. Or, le 6 février 2008, la première chambre civile de la Cour de cassation rend trois arrêts dans lesquels elle précise la notion d'enfant né sans vie. Elle supprime les seuils à partir desquels la reconnaissance du statut d'enfant sans vie était possible. Elle estime que le Code civil ne « subordonn[ait] pas l'établissement d'un acte d'enfant sans vie au poids du fœtus, ni à la durée de la grossesse ». Par conséquent, « tout enfant né sans vie à la suite d'un accouchement peut être inscrit sur les registres de décès de l'état civil, quel que soit son niveau de développement ».

Mais alors que deviennent les pratiques et rituels d'accueil de l'enfant mort autour de sa naissance ? Et comment réagissent les parents ?

La complexité juridique qui précède les décrets de 2008 en France donne lieu à bien des demandes des parents [19]. Les sages-femmes, pédiatres, médecins gynécologues et obstétriciens, mais aussi psychologues soutiennent les parents dans la possibilité de réaliser une forme d'accueil de l'enfant dans lequel ils jouent le rôle de témoins, comme la communauté assistant la parturiente de jadis, lorsque la naissance n'était pas médicalisée [20]. Les soignants sont donc, parfois malgré eux, les premiers partenaires d'un renouveau des rites sociaux de naissance.

En salle de naissance sont réalisées, avec le consentement de l'accouchée (car une accouchée ne se considère pas toujours comme une mère) les premières photos de l'enfant dans une présentation qui masque parfois les difficultés physiques de développement du tout-petit ou de l'accouchement. Ces photos s'ajoutent à celles destinées au dossier médical. Elles constituent des souvenirs pour les parents qui le désirent. Parfois ces derniers souhaitent photographier l'enfant avec des objets ou le porter dans les bras. Les échographies, les certificats de l'accouchement et de la naissance, le bracelet de naissance, des mèches de cheveux, des empreintes de main ou de pied et les photos sont des éléments symboliques et de reconnaissance psychique qui prouvent l'existence de l'enfant [21] ou du moins peuvent faire l'objet de commémorations plus ou moins ritualisées.

En France, un rituel d'adieu à l'enfant (religieux ou profane) est proposé pour tous les enfants âgés d'au moins 22 SA dans la plupart des maternités.

Certains parents qui ont perdu un enfant autour de la naissance, ne souhaitent pas organiser d'obsèques. Ce sont alors les établissements hospitaliers qui prennent en charge le devenir du corps en le confiant aux crématoriums. En l'absence de cendres, un médaillon de céramique peut-être remis symboliquement aux parents par certains opérateurs funéraires.

Le crématorium du cimetière du Père Lachaise à Paris propose, par exemple, une cérémonie trimestrielle, organisée pour la mémoire des tout-petits [22].

5. Le XXI^e siècle

La médicalisation de la naissance, observée à partir du XIX^e siècle, se poursuit. Cependant, le retour de l'humanisme est patent. Malgré tout, l'hospitalisation systématique des parturientes a coupé les familles de la ritualisation ancestrale de la naissance et les soignants jouent un rôle croissant. En France à partir des années 90, les maternités optent pour la préservation de la mémoire et la présentation du tout petit défunt à ses parents. Des associations proposent un soutien psychologique et social à la manière des associations anglaises (*stillbirth and neonatal death charity*) à partir des années 80. Si les associations se développent, c'est en rapport avec l'état particulier du deuil périnatal. Pour les parents, ce qui est impossible à penser, à prévoir et qui marque une contradiction absolue entre la vie à naître et la mort, advient en cet instant. Ils sont parfois sidérés au point de ne pouvoir se rendre à l'état civil pour déclarer la

naissance (L'époque moderne semble dans ce cas reconnaître la naissance de l'enfant par son inscription à l'état civil, tout comme le baptême le permettait à l'époque médiévale). Les associations proposent que les parents endeuillés se retrouvent au sein d'un groupe de parents qui ont vécu la perte de leur enfant autour de la naissance. Cette petite communauté vient donc « valider » que l'impensable a eu lieu [23]. Par ailleurs, avant ces rencontres, les propositions des maternités françaises avec les travaux pionniers de M. Dumoulin et G. Delaisi de Parseval, permettent la toute première relation avec le bébé, celle qui se situe même en deçà de l'échange de regard avec lui. Il s'agit du fait de porter son enfant. Ce « Holding » rend la mère « compétente », rend les parents « compétents » pour leur enfant en les faisant accéder à la parentalité. *L'accordage affectif* conceptualisé par Daniel Stern existe aussi avec un bébé mort, du moins pour ces quelques instants qui seront toujours retenus par les parents [24]. Deux étapes cruciales se produisent en effet à cet instant : les parents constatent l'humanité de leur enfant, ils l'assimilent à l'espèce humaine, leur enfant n'est pas un monstre (issu du paradoxe « monstrueux » de la mort concomitante de la naissance). D'autre part, en ces courts moments, l'enfant est reconnu comme appartenant à sa famille. Des ressemblances lui sont trouvées avec les uns ou les autres, il est bien membre de la lignée [25]. Le soutien associatif joue alors outre son rôle de socialisation, un rôle anthropologique d'humanisation du petit mort au sens de l'attribution d'une représentation collective de petit d'homme. Il permet aussi au lien d'attachement de se tisser, même s'il doit être suivi trop rapidement du détachement. Sans cet investissement psychologique, il pourrait n'y avoir que déni des affects, voire de la réalité de la grossesse et de la naissance.

6. Le numérique : une mémoire éternelle ?

Avec l'avènement du numérique, ce sont les réseaux sociaux qui prennent l'avantage et même s'ils sont encore balbutiants en 2017, les cimetières virtuels proposent des lieux de mémoire accessibles aux familles voire à de plus larges publics. Les 2 milliards d'internautes actifs sur Facebook sont à l'origine de nombreux mémoriaux malgré eux, parce qu'à leur décès, ils n'ont tout simplement pas supprimé leur compte. Mais pour les nouveaux nés, la situation est différente, puisqu'à moins d'avoir eu un compte ouvert par leurs parents, ils ne disposent pas de visibilité sur la toile. Ce serait sans compter les nombreux sites de cimetières virtuels comme « <http://www.apreslamort.net> », « <http://www.lifeafterme.com> », « <http://www.etombe.net> » « <http://www.forevermissd.com> ». Sur ces sites se trouvent des mémoriaux pour les tout jeunes enfants, au même titre que ceux des adultes. Chaque mémorial comprend des photos, des messages, des poèmes, des images et des vidéos. Les proches peuvent se rendre sur les sites, regarder les photos, laisser des témoignages, « allumer » des bougies électroniques. Ces activités, aujourd'hui banales, montrent d'importants changements dans les pratiques de deuil. De même que dans les communications par mail ou par SMS sur les téléphones portables, émetteur et récepteur n'échangent plus au même moment mais de manière séquentielle, les endeuillés ne se retrouvent pas ensemble dans une pratique partagée, mais adressent à la communauté des

proches du mort un message dont elle prendra connaissance individuellement et quand elle le souhaitera. Ce qui étonne dans les cimetières virtuels est donc d'une part, l'aspect vivant du défunt (par essence, ses photos ont été prises alors qu'il était bien en vie), d'autre part, la séparation imaginaire entre les vivants et les morts et mise en place progressivement depuis l'époque des Lumières, n'existe plus. Les morts même s'ils ne « résident » que sur un site funéraire virtuel y sont représentés sur des photos du quotidien (et non pas comme jadis sur des représentations rétrospectives respectant les canons de la peinture funéraire).

Pour les tout-petits, un autre phénomène de mise en mémoire est observé sur les réseaux sociaux. Il s'agit de la vidéo des derniers moments ou du petit défunt, postée sur un site public comme YouTube. Nous avons analysé une cinquantaine de ces vidéos et nous attarderons sur celle de Zion et de sa famille [26]. Cette vidéo vue 722 991 fois (au 8 août 2017) retrace les dix jours de vie de ce tout petit né le 11 janvier 2014. Une trisomie 18 l'a condamné à ne survivre que très peu de temps. Ses parents ont choisi de filmer ces dix journées, marquées spécialement sur la vidéo, par la rencontre avec sa fratrie (quatre enfants), les relations avec ses parents et enfin les photos avec chaque membre de la famille élargie. Des phrases des parents de Zion figurent entre les images : « He changed my world for ever. Your love for him reminds me daily now what we are living for. Thank you for sharing him with us. We shared him with the world and the world immediately fell in love with him. We will meet him again » (« Il a changé mon univers pour toujours. Votre amour pour lui me fait penser tous les jours à ce pour quoi nous vivons. Merci d'avoir partagé Zion avec nous. Nous l'avons partagé avec le monde et le monde l'a aimé immédiatement. Nous le retrouverons à nouveau », traduction des auteurs). Suivent une série de photos sur lesquelles chaque membre de la famille élargie, y compris les enfants, est pris avec Zion dans les bras, l'embrassant ou le caressant. Les commentaires des internautes sont éloquentes sur les émotions fortes provoquées par la vidéo, en particulier les larmes dès les premières minutes. Nombreux sont les messages comme « repose en paix ».

Les vidéos d'enfants défunts, ou, comme Zion avec si peu de vie, sont comparables aux images et écrits laissés sur les tombes depuis l'Antiquité. Si seule la part sociale était au premier plan jadis, toutes les émotions intimes cantonnées auparavant dans les maisons et au plus proche entourage, sont mises en scène dans la plupart des vidéos dans cet objectif de faire partager la souffrance. L'univers religieux reste latent au travers de formules et d'évocations spirituelles, cependant, les affects s'expriment librement : tristesse, choc, révolte, espoir.

Cette évolution d'une structuration des émotions liées à la perte d'un jeune enfant, par les religions puis par le droit, est représentée par nous en une frise historique sur laquelle nous avons choisi des œuvres illustrant les rites funéraires de chaque période, Préhistoire, Antiquité, Moyen-Âge, temps modernes et Époque contemporaine (Fig. 1).

Le XXI^e siècle sera sans doute celui d'une expression libérée sur le plan affectif mais peu ou plus contrôlée sur le plan social. Les rituels sont peu présents sur les réseaux sociaux et remplacés par des messages et des comportements spontanés d'amour et d'attachement. La collectivité est invitée



Fig. 1. Frise chronologique de l'évolution des pratiques funéraires lors de la mort d'un enfant nouveau-né.

implicitement mais pas en phase avec les endeuillés puisque intervenant à distance temporo-spatiale. Montrer l'affliction du deuil conserve cependant ses fonctions rituelles initiales comme dans toutes les civilisations précédentes : signaler la perte, rechercher le soutien, dépasser la mort par le lien social retrouvé, commémorer le mort et le replacer dans l'univers.

7. Discussion

Notre article doit être lu dans la continuité du précédent qui portait sur les pratiques funéraires lors de la mort d'un enfant autour de la naissance, depuis l'Antiquité. L'objectif de cette recherche interdisciplinaire était de documenter les praticiens du domaine de la médecine, du soin et de l'accompagnement psychologique et social, qu'ils exercent en maternité, en libéral ou dans les associations de soutien des endeuillés, sur les invariants émotionnels et la demande de soutien lors d'un deuil périnatal, malgré les changements historiques en Europe et particulièrement en France. Nous avons procédé à une lecture et une synthèse des articles scientifiques et des documents disponibles sur le deuil périnatal, en nous aidant d'une spécialiste des méthodes historiques.

Sur le plan méthodologique, nous avons émis des restrictions sur le degré de généralisation d'hypothèses historiques en l'absence ou dans le cas de la limitation de preuves tangibles. Nous avons cependant tenté de comprendre l'évolution des réactions des parents qui perdaient un enfant à partir des documents retrouvés. L'Europe est un immense territoire que nous avons partagé en fonction de différentes influences culturelles. Si la chrétienté prédominait, nous n'avons pas traité des pratiques juives et musulmanes pour des raisons de place. Nous sommes bien conscients de ces manquements et appelons de nos vœux

une nouvelle recherche pour ces apports spécifiques. Notre travail dessine cependant quelques lignes directrices qui répondent à nos questions de départ sur les rites et les pratiques.

Tout d'abord, les émotions liées à la perte d'un enfant ne sont pas absentes, même dans les époques les plus reculées. L'expression du chagrin est limitée par le canal des traditions et particulièrement des traditions religieuses. Les grands auteurs que sont Ariès, Le Goff et Vovelle, ont montré les changements de pratiques des populations du Moyen-Âge, jusqu'à la chute de l'Ancien-régime pour la France. Cette rupture peut être élargie à l'influence du siècle des Lumières dans toute l'Europe.

Les débuts de la déchristianisation et de la sécularisation, en germe dans la Révolution française, modifient l'expression du chagrin du deuil. La médicalisation de la naissance, balbutiante à partir de cette époque, va toutefois influencer les pratiques funéraires. Avant cette époque, l'enfant mort, surtout autour de sa naissance, est peu visible, sinon grâce à la cérémonie religieuse. Mais à la demande des parents, des pratiques sont constituées par les familles et réorganisées dans un second temps par l'église. La douleur consécutive à la rupture du lien d'attachement touche d'abord la mère. Le père exprime aussi sa peine, mais les documents insistent plus sur la faillite potentielle de sa filiation. L'église tente de sublimer ces émotions en promettant aux parents, parrain et marraine, le salut, grâce au baptême du petit défunt. Cependant, la création du *Limbus Puerorum* n'a pas supprimé l'affliction des parents. Le traitement symbolique de la mort de l'enfant n'est donc pas suffisant.

Les Lumières ont généralisé la quête de connaissances sur le monde et la recherche de leur validation. Cette période témoigne aussi de l'individualisation et de la subjectivation, dans un premier temps à travers la famille. Peu à peu, à partir du XIX^e siècle, l'univers privé triomphe et les soutiens collectifs traditionnels

s'effacent. Malgré une mortalité infantile toujours importante pour les enfants de moins de un an, les progrès de la médecine inversent la proposition chrétienne. Le salut d'un enfant passe maintenant derrière le fait de sauver sa vie. Les baptêmes in utero sont cependant maintenus, malgré l'urbanisation. Les cimetières publics napoléoniens ne permettent plus en effet, qu'une personne soit écartée du cimetière public en raison de sa confession religieuse ou de son absence d'inscription religieuse.

Le rituel du baptême reste encore fondamental pour les croyants jusqu'à la seconde guerre mondiale. Après celle-ci et pendant les Trente glorieuses, on assiste à une déchristianisation progressive en France et à une formalisation du baptême.

Notre recherche historique montre que la religion structure la société jusqu'à ce moment charnière. Le droit, conjugué à l'avènement d'une médecine qui, à défaut de sauver l'âme, sauve les corps, joue désormais un rôle majeur dans les questions sociales et morales soulevées par la vie et la mort d'un petit être, personne et citoyen en devenir.

La situation obscure, et par essence discrète, de la mort périnatale est exemplaire de cette mutation qui touche l'Histoire des émotions pour paraphraser les ouvrages dirigés par A. Corbin, J.-J. Courtine et G. Vigarello.

Malgré ces tentatives de « réguler » les émotions par des prescriptions religieuses, juridiques et médicales, notre article permet de poser l'hypothèse d'une insatisfaction parentale.

À partir des années 1990, une prise en charge de la mort périnatale est proposée dans les maternités françaises. La reconnaissance de la souffrance extrême des mères de ne pas rencontrer et nommer leur enfant mort est l'enjeu majeur d'un discret combat dans les lieux de naissance. Les modifications juridiques de 2008 vont accorder aux parents français ces droits dans les limites de la distinction de l'enfant mort à partir d'une certaine durée de gestation, avec le produit d'une fausse couche précoce ou d'un avortement légal. Médecins, sages-femmes, soignants, psychologues et psychanalystes proposent alors aux maternités d'accompagner les parents dans la reconnaissance de leur enfant, avant de pouvoir procéder à des funérailles. Les associations, sur le modèle des Stillbirth bereavement groups anglais organisent un soutien social autant que psychologique des parents en deuil. Le soutien associatif joue alors, outre son rôle de socialisation, un rôle anthropologique d'humanisation du petit mort au sens de l'attribution d'une représentation collective de petit d'homme. L'ère du numérique va renforcer cette tendance.

Notre plus récente collection de données s'appuie sur les vidéos postées sur les réseaux sociaux. Nous émettons l'hypothèse, à valider prochainement, que les émotions intimes, jusqu'à présent en retrait derrière la part sociale de l'échange d'information de la perte d'un enfant non encore admis dans la communauté, cherchent aujourd'hui une voie d'expression. Si l'univers religieux reste latent derrière le style de certaines évocations écrites et dites autour d'images parfois très crues, la volonté de partage et de reconnaissance de l'enfant mort-né est patente et particulièrement touchante.

Au terme de cette discussion, nous émettons donc l'hypothèse d'une évolution importante de l'expression des émotions parentales lors de la mort périnatale d'un enfant en direction de

la société. D'un désintérêt global, nous sommes passés à un soutien de l'église chrétienne en échange d'une influence massive sur la « comptabilité » des populations à son actif. Les Lumières ont contribué à la recherche de rationalisation du monde et à l'individualisation des européens. Cette période semble conduire à une désymbolisation de la naissance. Pour autant, les parents « désenfantés » peuvent aujourd'hui trouver, dans la plupart des pays, un soutien social et à un niveau plus global, des internautes compatissants qui réagissent à leur vidéo ou à leur histoire racontée sur l'internet.

8. Conclusion

Cette recherche interdisciplinaire (en deux articles) sur les rites funéraires autour de la mort d'un enfant nouveau-né ou dans ses premiers temps de vie a permis d'observer une évolution des traditions en Europe.

Dans l'article précédent, nous avons constaté que si l'émotion liée à la perte d'un tout-petit est de plus en plus palpable dès l'Antiquité, l'absence ou la faiblesse des sources ne permettent pas de conclure à la présence ou l'absence d'affects des parents à la mort de leur enfant. Par ailleurs, il est toujours difficile d'interpréter les preuves archéologiques, textuelles et iconographiques en généralisant des mœurs culturelles qui ont particulièrement varié dans le temps et les lieux géographiques européens.

Nous avons cependant observé que, selon le statut social, la mort d'un nouveau-né et d'un jeune enfant donne bien lieu à un traitement symbolique de son corps, même dans la préhistoire. Dès les premières civilisations, la mort d'un enfant est célébrée dans la discrétion. Les parents marquent le décès par un accompagnement du corps vers une destination domestique, la plupart du temps proche de la maison et parfois dans une sépulture locale. La perte est annoncée et suivie de funérailles. Le tombeau est visible lorsque la famille souhaite socialement faire-part de sa puissance, même dans la douleur. Les épitaphes nombreuses expriment la peine profonde, le regret et la nostalgie de la non réalisation de cette promesse de vie qu'apportait l'enfant. Les émotions sont donc nettement exprimées dès l'Antiquité.

Avec le christianisme, la douleur se voudrait sublimée par l'Église. En effet, grâce au baptême, les parents devraient se réjouir de savoir que leur enfant va désormais devenir un ange auprès du Seigneur et intercéder pour leur salut. À contrario, les parents qui n'ont pu obtenir le baptême de leur enfant sont doublement endeuillés par la perte et par l'absence de salut du petit, non admis par l'Église. Cette difficulté n'est pas compensée par la création du *Limbus puerorum* qui n'endigue pas l'affliction et la culpabilité des parents. Le purgatoire sera généralisé pour tous les pécheurs en instance d'être précipités aux enfers ou de rejoindre les bienheureux, mais les enfants morts non baptisés continuent d'être retenus dans les limbes. À défaut de pouvoir « sauver » ces enfants qui restent marqués par le péché originel, les sanctuaires à répit forment une issue originale pour tous les parents européens qui souhaitent trouver dans le baptême la garantie chrétienne du devenir de l'âme de leur tout-petit. Interdits dès 1729, ils persisteront jusqu'au XIX^e siècle.

La mort autour de la naissance d'un enfant est encore aujourd'hui, plus que jamais, un choc pour les parents endeuillés. Bien qu'à peine nés, les tout jeunes enfants étaient bien investis par leurs parents depuis des millénaires et dans toutes les civilisations, d'après les sources qui nous sont parvenues. La part sociale présente dans tous les rites funéraires semble au XXI^e moins puissante que jadis. L'individualisme a aussi limité les pratiques d'accompagnement concrètes (présence, déambulation, prière collective). Aujourd'hui le statut de l'enfant mort autour de sa naissance a été reconnu et les moyens de communication de sa mort sont plus conséquents. Cependant, les demandes affectives des parents endeuillés semblent au premier plan. Les associations de soutien qui pourraient avoir remplacé les communautés de jadis proposent un accompagnement pour resituer la mort dans la société et limiter les conséquences délétères du deuil pour les parents. La mémoire numérique mise en avant dans les vidéos et commentaires postés sur les réseaux sociaux est en voie de proposer pour les enfants morts autour de leur naissance ou très jeunes une place éternelle que les parents n'auraient jamais espérée. Les demandes de soutien des parents du XXI^e siècle ne rencontrent pourtant pas l'aide sociétale désirée. Devant les tentatives solipsistes des parents de l'ère du numérique et des réseaux sociaux, nous espérons que notre travail, aidera familles, soignants et associations à réintégrer la part symbolique des pratiques de deuil pour replacer la mort dans ses dimensions affective et sociale.

Déclaration de liens d'intérêts

Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

Références

- [1] Vovelle M. La mort et l'occident : de 1300 à nos jours ; précédé de La mort, état des lieux. Paris: Gallimard; 2000. p. 793 [Bibliothèque illustrée des histoires, Nouv. éd.].
- [2] Ariès P. L'homme devant la mort. Paris: Éditions du Seuil; 1977. p. 641 [Univers historique].
- [3] Corbin A, Courtine J-J, Vigarello G. Histoire des émotions. Paris: Éditions du Seuil; 2016. p. 580 [L'univers historique].
- [4] Cuchet G. La rénovation de l'émotion religieuse. In: Corbin A, Courtine J-J, Vigarello G, editors. Histoire des émotions. Des Lumières à la fin du XIX^e siècle. Paris: Seuil; 2016. p. 2.
- [5] Cangiamila FE, Dinouart J-T-A, Roux A. Abrégé de l'embryologie sacrée, ou Traité du devoir des prêtres, des médecins et autres, sur le salut éternel des enfants qui sont dans le ventre de leur mère. Paris: Nyon; 1774. p. 638 [Traduit par A. Roux et l'abbé J.-T.-A. Dinouart].
- [6] Gélis J. Les enfants des limbes : mort-nés et parents dans l'Europe chrétienne. Paris: Audibert; 2006. p. 396.
- [7] Morel M-F. Images du petit-enfant mort dans l'histoire. *Études Sur Mort* 2001;119(1):17–38.
- [8] Lett D. L'enfant des miracles : enfance et société au Moyen Âge (XII^e-XIII^e siècle). Paris: Aubier; 1997. p. 396 [Collection historique].
- [9] Vigilante SN. Pour une histoire de la crémation en Italie, XIX-XXI^e siècles. *Études Sur Mort* 2004;125(1):79–90.
- [10] Bertrand R, Carol A. Aux origines des cimetières contemporains : les réformes funéraires de l'Europe occidentale XVIII^e-XIX^e siècle. Aix-en-Provence: Presses universitaires de Provence; 2016. p. 377 [Corps & ames].
- [11] Grimm J, Grimm W. Contes pour les enfants et la maison. Paris: Libr. José Corti; 2009. p. 665 [Collection Merveilleux ; vol. 2].
- [12] Saintyves P. Les résurrections d'enfants mort-nés et les sanctuaires à répit. *Rev Ethnogr Sociol* 1911;2:65–74.
- [13] Heywood C. A history of childhood: children and childhood in the West from medieval to modern times. Cambridge, UK, Malden: Mass: Polity Press; 2001. p. 231.
- [14] Courvoisier A. Le deuil de l'enfant mort-né. *Études Sur Mort* 1998;114:141–3 [Rites et rituels].
- [15] Haussaire-Niquet C. L'enfant interrompu : la mort au creux du ventre. *Études Sur Mort* 2001;119(1):155–62.
- [16] Rousseau P, Fierens RM. Évolution du deuil des mères et des familles après la mort périnatale. *J Gynecol Obstet Biol Reprod* 1994;(23):166–74.
- [17] Lasker JN, Toedter LJ. Satisfaction with hospital care and interventions after pregnancy loss. *Death Stud* 1994;18(1):41–64.
- [18] Laroche C, Lalinec-Michaud M, Engelsmann F, Fuller N, Copp M, McQuade-Soldatos L, et al. Grief reactions to perinatal death—a follow-up study. *Can J Psychiatry* 1984;29(1):14–9.
- [19] Haussaire-Niquet C, Delaisi G, Dumoulin M. L'enfant interrompu. Paris: Flammarion; 2004.
- [20] Cacciatore J. The unique experience of women and their families after the death of a baby. *Soc Work Health Care* 2010;49(2):134–48.
- [21] Dumoulin M. Accompagner la mort d'un nouveau-né en maternité. *Études Sur Mort* 1998;114:65–89 [Rites et rituels].
- [22] Rocle J-P. Une cérémonie pour les tout-petits. *Études Sur Mort* 2012;140:103–12.
- [23] Bacqué M-F, Merg D. Animer un groupe de parents en deuil de leur enfant. La co-animation d'un groupe par un professionnel et des parents endeuillés formés. In: *Accompagner le deuil en situation traumatique*. Paris: Dunod; 2015. p. 116–31.
- [24] Stern DN. The interpersonal world of the infant: a view from psychoanalysis and developmental psychology; with a new introduction by the author. 1. paperback ed. New York: Basic Books; 2000. p. 304.
- [25] Bacqué M-F, Merg D. Des corps immémoriaux... Devenir du corps de l'enfant mort autour de la naissance. *Deuils social et psychologique des parents*. *Corps* 2013;11:57–68.
- [26] Chapel A. Zion Isaiah Blick; 2014 [Internet, cité 15 août 2017, disponible sur : <https://vimeo.com/85610547>].